Programme de formation proposée par L'A.S.E. © Roland Rohn

Formation France Durée : 30 heures

Journée 1 **Le : 01 Sept 15**	**Journée 2** **Le : 8 Sept 15**	**Journée 3** **Le : 15 Sept 15**	**Journée 4** **Le : 22 Sept 15**	**Journée 5** **Le : 29 Sept 15**
Horaire : 9 heures - 12 heures Lieu : Sommellerie de France 57970 Koenigsmacker	Horaire : 9 heures - 12 heures Lieu : Sommellerie de France 57970 Koenigsmacker	Horaire : 9 heures - 12 heures Lieu : Sommellerie de France 57970 Koenigsmacker	Horaire : 9 heures - 12 heures Lieu : Sommellerie de France 57970 Koenigsmacker	Horaire : 9 heures - 12 heures Lieu : Sommellerie de France 57970 Koenigsmacker
Cours théoriques La dégustation et saveurs de base Reconnaissance des arômes Le vocabulaire du vin Vinification en blanc Dégustation vin blanc	Cours théoriques L'ampélographie Cycle de la vigne, les cépages Vinification en rouge, les vins de primeur Dégustation en rouge	Cours théoriques Les vins effervescents en France et en Europe La vinification des vins efferves-cents Dégustation vins effervescents	Cours théoriques Les vins rosés La vinification en rosé Les vins européens (1) Dégustation vins rosés	Cours théoriques Les vins V.D.N. ET V.D.L. et autres Les vinifications spéciales Les vins européens (2) Dégustation vins européens
Repas	Repas	Repas	Repas	Repas
Horaire 14 heures - 17 heures Visite d'une cave et du vi-gnoble Dégustation des vins du domaine	Horaire 14 heures - 17 heures Les verres, l'ouverture de la bou-teille, le service, le service du vin Le carafage, la décantation. Ordre de service	Horaire 14 heures - 17 heures Visite d'une cave produisant du Crémant du Luxembourg au Grand-Duché du Luxembourg.	Horaire 14 heures - 17 heures Législation européenne La cave idéale Carte des vins Visite	Horaire 14 heures - 17 heures Apéritifs Eaux de vie Liqueurs Et autres boissons Visite d'une distillerie

Les formations théoriques peuvent être modulées en fonction du niveau des candidats.

Un minimum de 6 candidats (12 maxi) est requis pour l'ouverture d'une cession

Les frais autres (nourriture, hébergement notamment) ne sont pas pris en charge par l'organisateur.